



AVIS DE COURSE



Epreuve : REGATE LIGUE MINIJI

Niveau : 5A

Date : 13- 14 octobre 2018

Support / Classe : MINIJI HANDIVALIDE

Lieu : St Quentin en Yvelines



1. La régata sera régie par :

- Les **Règles** telles que définies dans les **Règles de Course à la Voile**,
- Les règlements fédéraux.
- Un arbitrage semi-direct pourra être mis en place, les modalités seront détaillées dans les IC

2. Publicité :

Les bateaux peuvent être tenus d'arbore la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte la réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique (DP)

3. Admissibilité :

La régata est ouverte à tous les bateaux de la classe **MINIJI** .

4. Inscriptions :

4.1 les bateaux admissibles peuvent se pré inscrire en complétant le formulaire joint et en le renvoyant par email à l'adresse suivante: **philippe.guesney@neuf.fr**

A noter : la mise à disposition en location des 12 MINIJI de la flotte collective du CVSQ . A réserver à l'avance sur le formulaire de préinscription.

Les frais d'inscriptions et de location seront à régler le samedi 13 octobre au moment de la confirmation des inscriptions

4.2 Pour confirmer son inscription, chaque concurrent devra présenter :

- Sa **licence FFVoile** et FFH valide de l'année en cours, accompagnée d'une **autorisation parentale** pour les mineurs.
- Un **certificat médical de non contre-indication**,
- Si nécessaire l'autorisation de port de publicité

5. Droits à payer : Les droits requis sont de **10 euro**

6. Programme du 13 octobre 2018:

Confirmation des inscriptions : **de 10h à 12h00.**

Signal d'avertissement de la première course à : **14 heures 00**

Pot des coureurs : **Après les courses**

Programme du 14 octobre 2018 :

Signal d'avertissement de la première course à : **10 heures 00**

Remise des prix prévue : **Après les courses**

7. Instructions de Course :

Les Instructions de Course seront disponibles à la confirmation de l'inscription.

8. Communication radio :

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course, ni recevoir de communication radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

9. Décision de courir :

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

10. Composition du Corps Arbitral :

*Président du Comité de Course : **Gérard Aumont***

Président du Jury :

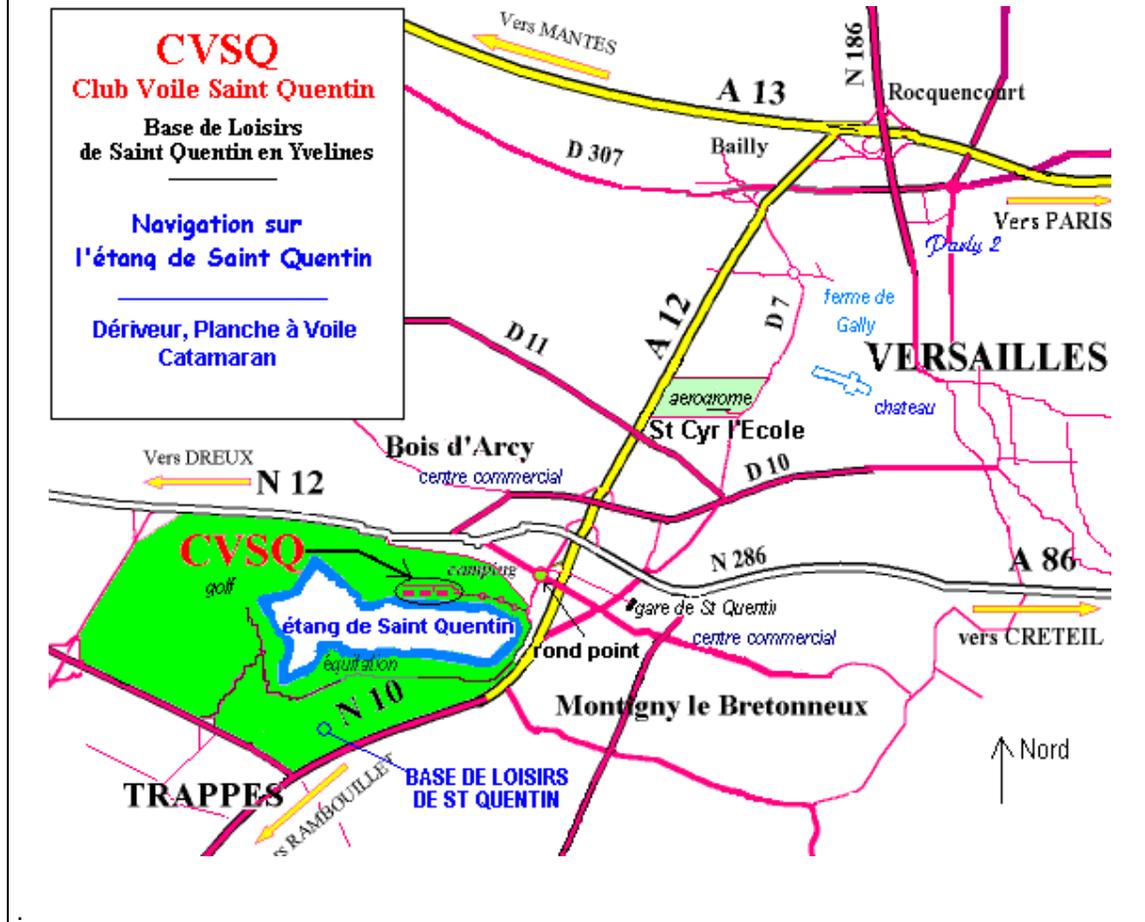
Informations complémentaires Pour toute information complémentaire, veuillez contacter :

Club de voile de St Quentin en Yvelines

email: contact@cvsq.fr <http://www.cvsq.fr>

ACCES :

Parking à bateau et lieu de rendez-vous :



Club Voile St Quentin Ile aux Loisirs de Saint Quentin en Yvelines

Accès :

Autoroute A 12

Sortie Saint Quentin

Ou A 86 puis N 286.

(au rond-point suivre les flèches.)

Le centre de voile est situé
sur la partie Nord de la Base de Loisirs côté Bois d'Arcy, Montigny le Bretonneux
(L'entrée est près du Camping)

La partie Sud de la Base est côté Trappes (autre entrée possible)

Position GPS :

Latitude : 48° 47,38 Nord

Longitude : 2° 1,14 Est